Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_16-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_2_16

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Objet : CAP DANSE _ Convention d'engagement annuel avec Danse à tous les étages

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Février 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur LE ROY Yann, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur THUARD Jean-Charles
Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Madame MORIN Sonia, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Charles THUARD

Culture / Finances / M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis des commissions communales « Mobilités, proximités » et « Vie associative » en date du 09 février 2026 ;

Dans le cadre de l'organisation du Festival CAP DANSE porté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et Danse à tous les étages, l'association sollicite les communes membres de CCA, dont Pont-Aven, pour établir une convention d'engagement. Cette convention de partenariat tend à permettre la diffusion des propositions de danse en itinérance sur le territoire de l'agglomération, en répartissant les engagements respectifs, soit pour la commune : la participation financière annuelle à hauteur de 700 € et la mise à disposition d'un lieu (et d'un lieu de repli) pour la tenue du spectacle, de l'atelier et/ou de la projection proposé localement au cours du Festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
-21 voix pour,
-01 abstention (M. Jean-Claude LEBRESNE),
- Approuve l'engagement annuel de partenariat auprès de l'association Danse à tous les étages dans le cadre du Festival Cap Danse,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente et toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260302-D_2026_2_16-DE

Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/03/2026

